

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

Décision du 2 décembre 2010 portant délégation de signature

NOR : DEVL1031275S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 321-7 et R. 321-21 ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2010 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu la décision du 9 novembre 2010 nommant Mme Hélène de COUSTIN responsable de la mission audit contrôle et inspection à compter du 1^{er} novembre 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Hélène de COUSTIN à l'effet de signer tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention.

Article 2

Délégation permanente est donnée à Mme Hélène de COUSTIN à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, et les états de frais correspondants.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 2 décembre 2010.

La directrice générale de l'Anah,
I. ROUGIER